

La lettre d'information de Lorient Agglomération

ÉVÈNEMENT

UNE STRATÉGIE ÉCONOMIQUE PARTAGÉE AVEC LA RÉGION



Lorient Agglomération et la Région Bretagne ont signé le 7 novembre une convention de partenariat portant sur les orientations stratégiques en matière de développement économique, le régime des aides directes aux entreprises et l'organisation sur le territoire d'un service public d'accueil et d'accompagnement des entreprises (SPAÉ). Cette convention fait suite aux deux lois MAPTAM et NOTRe qui ont modifié la répartition des compétences en renforçant le binôme Région/Intercommunalité et en supprimant la clause de compétence générale qui fondait l'intervention du Département en matière de développement économique. Si la compétence des intercommunalités est confirmée en matière de création et de gestion de zones d'activité économique, d'immobilier d'entreprises (pépinières, ateliers, bureaux...), de développement et promotion du tourisme et de soutien aux activités commerciales, la Région est désignée comme chef de file du développement économique.

La convention rappelle donc les six filières d'activités reconnues comme stratégiques pour l'économie locale et souligne leur cohérence avec le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), appelé la Glaz économie. Concernant les aides directes aux entreprises, le document maintient les deux dispositifs gérés par Lorient Agglomération, à savoir l'aide à la première installation des agriculteurs et le financement des projets Leader. La Région disposant de la compétence exclusive en la matière, l'Agglomération devrait de nouveau contractualiser avec elle si elle souhaitait mettre en place une nouvelle aide. Enfin, le SPAÉ est l'un des premiers chantiers mis en route suite à la signature de cette convention. L'objectif est d'aboutir à une cohérence entre les différentes aides apportées et une organisation plus lisible pour les entreprises en matière d'accueil et d'accompagnement.

BRÈVES

ÉCONOMIE

LE TOURISME D'AFFAIRES EN CONGRÈS



Les quatre clubs de tourisme d'affaires bretons - un par département - organisent le 21 novembre à Lorient une convention d'affaires baptisée Meet Pro Bretagne. Une cinquantaine de prestataires, spécialisés dans l'organisation d'événements, seront présents afin d'exposer leur savoir-faire ou leurs services : traiteurs, loueurs de salles, agences audiovisuelles, hébergeurs... Les visiteurs pourront ainsi en une matinée rencontrer tous les prestataires utiles à l'organisation d'un séminaire, d'un salon, d'une rencontre commerciale ou d'une assemblée générale.

Meet Pro Bretagne au Palais des Congrès de Lorient, mardi 21 novembre de 8h30 à 14h.
Inscription obligatoire sur : www.meetprobretagne.com

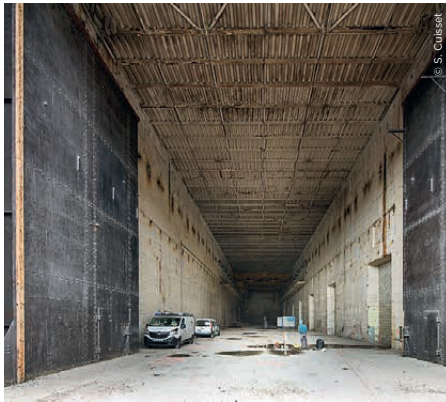
ASSOCIATION

UN DÎNER AU PROFIT DU TÉLÉTHON

L'association « Ty Marmithon » organise la 6^e édition de cette soirée dîner-spectacle géante au profit du Téléthon. La soirée aura lieu à Caudan, salle de Kergoff, le samedi 2 décembre, à partir de 19h30. De nombreuses entreprises agroalimentaires bretonnes fournissent gracieusement les produits alimentaires et des chefs de cuisine bénévoles seront au fourneau. Cette année, le repas sera animé par Jazz Lann, les Ateliers Jazz de Lorient et Dock à Billy's.

Dîner spectacle : 16 euros pour les adultes ; menu spécial enfants à 7,50 euros.
Réservation au numéro azur 0 800 500 311.
Plus d'information sur www.tymarmithon.fr

L'HYDROPHONE, C'EST PARTI



Le président de l'Agglomération a dévoilé le 3 novembre le nom de la nouvelle salle de musiques actuelles actuellement en construction dans le bunker K2 sur le site de Lorient La Base. Ce sera L'Hydrophone, un terme qui désigne un micro capable d'enregistrer les sons sous l'eau. Il a été choisi suite à un concours lancé sur Facebook auquel ont participé 900 personnes. Ce nouvel équipement, dont l'ouverture est prévue pour janvier 2019 comprendra une salle de diffusion de 500 places, des studios d'enregistrement pour les groupes amateurs et professionnels ainsi qu'une salle événementielle. Il sera géré par l'association MAPL, Musiques d'Aujourd'hui au Pays de Lorient, qui gère déjà actuellement la salle de concert le Manège et les studios à Lorient.

UN FESTIVAL ZÉRO DÉCHET AU MOUSTOIR



Lorient Agglomération organise pour la seconde année le festival zéro déchet. Après la Maison de l'Agglomération en 2016, c'est le salon du port au stade du Moustoir qui accueillera le 25 novembre cet événement qui mêle ateliers, spectacles, retours d'expérience et rencontres. L'objectif est de sensibiliser le public à la réduction des déchets en étant lui-même acteur du changement de son comportement. Le public est également invité le 18 novembre à visiter le centre de tri et le Comptoir du réemploi (recyclerie), y compris les ateliers où sont remis en état les objets destinés à être vendus.

Festival zéro déchet, samedi 25 novembre au stade du Moustoir de 14h à 19h.

Entrée gratuite. Portes ouvertes au centre de tri et au comptoir du réemploi, samedi 18 novembre de 10h à 12h et de 14h à 17h. Plus d'infos sur www.lorient-agglo.bzh

UN GÉANT DES MERS À LORIENT

Après deux années et plus de 135 000 heures de travail, le nouvel Ultim, le Maxi Banque Populaire IX, a été mis à l'eau à Lorient le 30 octobre dernier. Construit par le chantier CDK (Keroman Technologies), installé à Lorient depuis 2007, ce trimaran de 32 mètres a été conçu pour voler en toute sécurité à des vitesses désormais proches de 50 nœuds (90 km/h). Après quelques entraînements, son skipper Armel Le Cléac'h s'attaquera au record de la Route de la découverte (Cadix - San Salvador) avant de participer à la route du Rhum dont le départ est prévu à l'automne 2018. À noter que le team Banque Populaire a construit sur Lorient La Base un nouveau hangar afin d'abriter le trimaran dans les périodes d'entretien ou de réparations.

AGENDA

Du 18 au 25 novembre

Semaine européenne de la réduction des déchets

- **Samedi 18 novembre**
Visite du Centre de tri et des ateliers de la recyclerie
- **Samedi 25 novembre**
Festival zéro déchet au Stade du Moustoir

INTERVIEW



HERVÉ JÉGO,
membre de l'Union nationale des associations familiales (Udaf) et de la Conférence intercommunale du logement (CIL)

« L'IMAGE DU LOGEMENT SOCIAL S'EST AMÉLIORÉE »

Jugez-vous le processus de demande et d'attribution de logements sociaux transparent ?

Il est possible de faire ses demandes sur Internet désormais et c'est une bonne chose, même s'il ne faut pas oublier ceux qui sont moins à l'aise avec l'informatique. Quant aux attributions, elles sont claires. Elles sont arbitrées au sein des commissions intercommunales d'attribution. Dans le futur, ces dernières appliqueront les orientations qui seront définies par la CIL, en répartissant les attributions à réaliser entre les bailleurs sociaux avec un engagement annuel quantifié et territorialisé. Par ailleurs, les

démarches de demande de logement social seront simplifiées, avec la création à terme d'un guichet unique au sein de l'Espace Info Habitat.

Le déséquilibre social est-il une réalité dans l'Agglo et s'est-il aggravé ?

Du côté des associations familiales, nous sommes globalement moins sollicités pour les demandes de logement que d'autres territoires proches. En revanche, les membres du collectif Solidarités (Secours populaire, Emmaüs, Restos du cœur...) constatent une augmentation des sollicitations pour l'aide alimentaire ou l'écoute.

Quelles sont les attentes des demandeurs de logement social ?

Les demandeurs ont surtout des attentes liées à leurs ressources et à des changements de situation : lorsqu'ils sont déjà en logement social et que leur logement devient trop petit, si la famille s'agrandit, ou trop grand, lorsque les enfants sont partis. Les demandes des personnes seules, suite à une séparation, sont aussi très nombreuses. Ensuite, le critère de la localisation est important. Certains

quartiers sont moins bien considérés car leurs logements sociaux sont moins bien isolés et donc très énergivores. Les loyers y sont peut-être inférieurs mais les charges énergétiques explosent. Les villes centres sont très recherchées, notamment des demandeurs d'emploi qui espèrent pouvoir y retrouver une activité plus facilement que s'ils vivaient en périphérie. C'est aussi un atout en termes de transports collectifs.

Quelle est globalement l'image du logement social dans l'Agglo ?

Elle est plutôt bonne et s'est améliorée au fil du temps. Il y a 20 ans, je rencontrais des locataires qui me disaient ne pas oser inviter chez eux, non pas à cause de leur logement, mais de l'état des parties communes et des alentours. Aujourd'hui, je n'entends plus cela. Le cadre de vie est bien plus agréable car il y a eu beaucoup d'efforts de rénovation, de réhabilitation, de construction... C'est très positif ! Mais les mesures envisagées par le gouvernement - la diminution des APL et la demande faite aux bailleurs sociaux de diminuer les loyers - sont préoccupantes. Car ce sont ces financements qui permettent l'entretien du parc.

VERS UN RÉÉQUILIBRAGE ENTRE LES QUARTIERS DE L'AGGLO

L'installation de la Conférence intercommunale du logement (CIL) et le travail à venir sur les orientations visent à améliorer la mixité sociale à l'échelle de l'Agglomération.



La Conférence intercommunale du logement a été installée le 18 octobre dernier lors d'une première réunion à la Maison de l'Agglomération.

LE RÔLE DE LA CIL

La conférence intercommunale du logement (CIL) élabore et adopte les objectifs de mixité sociale et de répartition entre les secteurs et quartiers de l'agglomération qui seront à prendre en compte dans les attributions de logements sociaux. La CIL sera également associée à l'élaboration du plan partenarial de gestion de la demande (PPGD) dont le but est d'assurer plus de transparence vis-à-vis des personnes qui postulent pour un logement social. Le PPGD doit déboucher, entre autres choses, sur un service d'information et d'accompagnement des demandeurs. Ce plan sera approuvé par les 25 communes composant l'EPCI.

LA COMPOSITION DE LA CIL

Placée sous l'autorité conjointe du Président de Lorient Agglomération et du Préfet, la CIL est composée de trois collèges : maires des 25 communes, conseil départemental, représentants intervenant dans le champ des attributions (organismes de logements sociaux, associations œuvrant en faveur de l'insertion...), représentants des usagers (association de locataires ou défendant les personnes en situation d'exclusion). Les membres sont désignés pour une durée de six ans.

LE DIAGNOSTIC

Une étude menée au niveau régional et déclinée localement montre le décrochage à l'œuvre entre les quartiers prioritaires en politique de la ville (QPV) et le reste de l'agglomération. Six quartiers sont concernés sur le territoire, à Lorient, Lanester et Hennebont, trois villes qui concentrent 80% des logements sociaux. À titre d'exemple, le taux de pauvreté se situe à 11,9% pour Lorient Agglomération alors qu'il oscille entre 49% et 35,2% sur les quartiers prioritaires. 27% des occupants ont des ressources inférieures à 20% du plafond requis pour bénéficier des logements sociaux. Ce taux monte à 35% dans les QPV pour les personnes ayant emménagé récemment, signe que le parc social de l'agglomération a tendance à se paupériser, une dynamique contre laquelle veut lutter l'ensemble des acteurs et des partenaires fédérés au sein de la CIL.

LE PRINCIPE

Trois lois - loi Lamy, loi ALUR et loi Égalité et Citoyenneté - posent comme principes le rééquilibrage social entre les QPV et les autres quartiers en agissant notamment sur les attributions des logements sociaux et la

transparence du processus pour le demandeur. Les intercommunalités sont désormais consacrées comme autorité garante des procédures d'attributions qui visent à assurer cet équilibre à l'échelle de l'agglomération. Ces trois lois s'ajoutent à la loi SRU qui impose dans l'agglomération 20% de logements sociaux dans les villes de plus de 3 500 habitants, une mesure qui participe aussi à la mixité sociale.

QUE DIT LA LOI

Afin d'inverser la dynamique qui veut que les foyers les plus défavorisés soient concentrés dans les quartiers politiques de la ville, la loi Égalité et Citoyenneté a fixé des objectifs d'attribution aux bailleurs sociaux. Elle impose des pourcentages d'attribution de logements pour les ménages les plus pauvres en dehors des quartiers où ils sont déjà nombreux et demande de réserver une proportion de logements à des ménages prioritaires. « Il s'agit de jouer sur les processus permettant de rééquilibrer les dynamiques qui conduisent aux phénomènes de ségrégations urbaines et sociales observés », souligne Yann Cloarec, chargé de mission politique sociale de l'habitat à Lorient Agglomération.

LE CALENDRIER

- Installation de la CIL : octobre 2017
- Mise en place des groupes de travail : oct 2017 - avril 2018
- Rédaction des documents contractuels : avril 2018 - sept 2018
- Validation des documents contractuels : sept 2018 - déc 2018

UN NOUVEAU DÉLÉGATAIRE POUR LES TRANSPORTS

RATP Développement assurera l'exploitation du réseau de bus à compter du 1^{er} janvier 2018.



Le conseil communautaire a désigné à l'unanimité RATP Développement comme nouveau délégataire des transports collectifs urbains pour les cinq prochaines années. La société sera en charge de la gestion et de l'exploitation des bus et des bateaux à partir du 1^{er} janvier 2018 en remplacement de Kéolis. Les élus ont considéré que l'offre présentée par RATP Développement, appuyée sur les particularités du territoire, répondait de manière appropriée aux exigences de Lorient Agglomération pour l'accompagnement dans la future restructuration du réseau, qu'elle apportait les garanties de qualité de service et de relations à l'usager et décrivait clairement l'approche méthodique du dialogue social.

Le nouveau délégataire s'engage durant le temps de la concession, à faire

progresser la fréquentation du réseau de près de 6%, soit à réaliser plus de 95 millions de voyages. Sa rémunération dépendra de la réalisation de ces objectifs. Concernant la qualité de service, RATP Développement élargira le réseau de dépôt aux 25 communes et créera un ticket mobile sur smartphone. La société apportera également son expérience pour la gestion de la gare routière du pôle d'échanges multimodal de la gare de Lorient, mise en service en mai dernier et destinée à devenir le cœur du réseau urbain. Concernant le dialogue social, Lorient Agglomération a considéré que la rigueur et le degré de précision dont fait preuve l'offre de RATP Développement traduisait une écoute à ses attentes plus forte que les solutions proposées par l'autre délégataire.

AGENDA

UN CONSEIL EXCEPTIONNEL LE 28 NOVEMBRE

Dans le cadre de la loi fixant l'ouverture des commerces le dimanche, Lorient Agglomération a été sollicitée par la commune de Plœmeur. En effet, lorsque le nombre de dimanches que le conseil municipal a prévu d'accorder excède cinq dans l'année et dans la

limite de 12, un avis conforme de l'EPCI dont la commune est membre est demandé. Ce sera le seul point examiné lors de ce conseil.

Conseil communautaire, mardi 28 novembre à 17h à la Maison de l'Agglomération.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL DU 17 OCTOBRE A ÉGALEMENT VOTÉ

Une aide de 30 000 euros à la **Fondation de France** afin de venir en aide aux victimes de l'ouragan Irma qui a touché les Antilles françaises début septembre.

Une subvention de 25 000 euros pour 2017, 2018 et 2019 au **centre de rééducation fonctionnelle de Kerpape** et à son laboratoire d'électroniques de nouvelles technologies pour son projet **Handicap territoire innovation**.

Le lancement du projet d'annualisation d'un service de **bateau-bus** entre Guidel-Plages et Le Pouldu (Finistère) afin de proposer une alternative à la voiture aux habitants des deux rives.

Des conventions de prestations de services pour la mise à jour du **plan local d'urbanisme** avec les communes de Caudan, Cléguer, Guidel, Locmiquélic, Plœmeur et Pont-Scorff, pour des prestations en matière d'aménagement avec les communes d'Inguiniel et Lanvaudan et pour le traitement de données géographiques avec les communes de Bubry, Brandérian, Hennebont, Languidic, Plouay et Pont-Scorff.

Un appel à projet relatif à l'utilisation des **éco-matériaux** dans le cadre de la réhabilitation du parc locatif social afin de développer une filière locale en la matière.

Une aide de 2 000 euros pour la première installation d'un agriculteur ainsi que le suivi technico-économique individuel en complément de cette aide.

Le lancement de l'opération « école éco-mobile » afin d'impliquer des établissements scolaires dans une démarche de sensibilisation à l'environnement avec la programmation d'animations.

Le retrait de Lorient Agglomération du **syndicat mixte de la vallée du Blavet et du syndicat mixte de la ria d'Étel** suite à la prise de compétences sur son territoire de la GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).